**46ième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Cambodge**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 8 mai 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Cambodge et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Dans un esprit de coopération constructive, le Luxembourg recommande :

1. Coopérer pleinement avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l’homme au Cambodge, notamment à la mise en œuvre de ses 10 recommandations présentées en octobre 2023 ;
2. Protéger les droits à la liberté d’opinion et expression, et de réunion pacifique, notamment des opposants politiques, des journalistes et des défenseurs des droits de l’homme, notamment ceux qui défendent les droits fonciers – et s’abstenir de toute intimidation à leur égard.
3. Accélérer la mise en place d’une institution nationale des droits de l’homme pleinement conforme avec les Principes de Paris, dotée des ressources nécessaires pour travailler en toute indépendance et en sécurité ;
4. Protéger les droits de tous les travailleurs dans les secteurs formel et informel, et assurer qu’ils disposent d’une protection sociale adéquate et d’un salaire décent  et prendre des mesures répressives efficaces contre la traite et le travail des enfants.
5. Mettre fin à la corruption et à l’impunité liées aux questions foncières, et protéger les lanceurs d’alerte, les témoins et les victimes.

Je vous remercie.

[202 mots – 1.10min – LU 12ième]